



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

16 juin 2011

Mise sous protection du haut-marais d'importance nationale de "Barme", commune de Champéry

(IVS).- En séance du 8 juin 2011, le Conseil d'Etat valaisan a décidé de mettre sous protection le haut-marais de "Barme" sis sur la commune de Champéry. Ce haut-marais s'étend sur une surface de 0.91 ha et figure à l'inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale.

Le marais de Barme figure à l'inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale (objet n°357). Cette tourbière est située au bord d'une plaine alluviale, en légère surélévation par rapport à celle-ci.

Grâce aux conditions géomorphologiques et hydrologiques particulières du lieu, le site est assez bien isolé et à l'abri des influences latérales, ce qui a permis le développement d'une tourbière typique dont l'alimentation en eau n'est assurée que par les précipitations.

La tourbière de Barme abrite plusieurs espèces végétales caractéristiques des hauts-marais: la linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*), l'andromède à feuilles de polium (*Andromeda polifolia*), le sphaigne de Magellan (*Sphagnum magellanicum*).

Afin de faire connaître au public les valeurs naturelles de ce lieu, il est prévu d'y installer des panneaux d'information.

Note aux rédactions

**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à
Michèle Burgener, Service des forêts et du paysage (SFP)
027 606 32 21 ou 079 401 17 58**

